

Le 8 janvier 2016

**Stella Leney**  
Directrice principale – Environnement  
et affaires corporatives  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

[REDACTED]

**N/Référence : C-5018**

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre lettre du 9 décembre 2015, reçue à nos bureaux le même jour, dans laquelle vous nous demandez copie du document suivant :

« *GUIDE PRATIQUE – DIMENSIONNEMENT DU RIPRAP, Société d'Énergie de la Baie James SEBJ, juin 1997.* »

En réponse à votre demande, nous vous transmettons copie du document demandé. [REDACTED]

[REDACTED]

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

[REDACTED]

Stella Leney

p. j.